



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Garde d'honneur de la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette

Question écrite n° 5520

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de Mme la ministre des armées sur les gardes d'honneur de la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette. Après la Première Guerre mondiale, l'État entreprend l'aménagement de vastes nécropoles où chaque visiteur doit pouvoir prendre la mesure du sacrifice consenti. À Ablain-Saint-Nazaire sera choisi pour l'aménagement d'une vaste nécropole, où seront accueillies les dépouilles en provenance de plus de 150 cimetières des fronts de l'Artois, de Flandre, de l'Yser et du littoral belge. Lorette est la plus grande nécropole nationale française. Une garde d'honneur constituée de bénévoles est chargée depuis 1920 d'accueillir les visiteurs et de ranimer la flamme du souvenir chaque dimanche. Ces bénévoles assurent la garde sur un plateau battu par les vents et quelque soient les conditions météorologiques. Les gardes ne disposent pas d'abris. La construction d'un poste de garde permettrait d'effectuer cette honorable mission dans des conditions plus confortable. Elle souhaiterait connaître ses intentions sur cette question.

Texte de la réponse

Le cimetière national de Notre-Dame-de-Lorette représente la plus importante nécropole nationale de France. Les corps de 43 000 soldats tués lors de la Première Guerre mondiale y sont regroupés dont la moitié, non identifiés, reposent dans huit ossuaires. Cet ensemble mémoriel s'articule autour d'une basilique et d'une tour-lanterne, renforçant la solennité de ce site majeur de la Première Guerre mondiale. Lors de l'inauguration de la tour-lanterne, en 1925, il est apparu nécessaire de constituer un service d'ordre afin de canaliser les foules qui allaient se rassembler sur la colline de Lorette. Un groupe de volontaires dénommés « Les fidèles servants de Notre-Dame-de-Lorette » a été créé à cet effet. Par la suite, le 9 juillet 1927, la Garde d'honneur a été officiellement fondée, devenant partie intégrante et essentielle de l'Association du monument de Notre-Dame-de-Lorette. La Garde d'honneur, organisée en vingt-deux groupes rattachés aux communes entourant la nécropole, réunit aujourd'hui 3620 membres, dont 73 femmes. Elle a pour ambition de perpétuer le souvenir des militaires morts pour la France et notamment de ceux d'entre eux qui sont tombés en Artois pendant la Grande Guerre. Les membres de la Garde d'honneur se relaient ainsi pour accueillir et renseigner les visiteurs durant les heures d'ouverture de la nécropole, tout au long de la période s'étendant du 1er mars au 30 novembre. Ils participent également à l'organisation des cérémonies qui se déroulent sur le site. Leur rôle est indispensable et leur action doit être saluée. Il convient de souligner que ces bénévoles, qui interviennent sur la globalité du site, peuvent prendre et exercer leur garde dans la basilique ou dans la tour-lanterne, abris habituels et historiques de la nécropole. La construction d'un local supplémentaire au profit des gardes s'avèrerait problématique au regard du cadre architectural et paysager de la nécropole, haut lieu de la mémoire nationale du ministère des armées classé au titre des monuments historiques.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5520

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées \(Mme la SE auprès de la ministre\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2018](#), page 1287

Réponse publiée au JO le : [3 avril 2018](#), page 2796